

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 2 octobre 2019 relatif aux critères des recrutements opérés hors expérimentation, soit sur proposition du service public de l'emploi, soit directement par les entreprises adaptées, et susceptibles d'ouvrir droit aux aides financières de l'Etat (*Rectificatif*)

NOR : MTRD1919261Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 2019, texte n° 14,

Aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté, les mots : « – soit sortir d'apprentissage adapté depuis moins de 12 mois ; » sont remplacés par les mots : « - soit sortir d'un centre de formation des apprentis depuis moins de 12 mois avec un projet professionnel à consolider ; ».